



Photo : Ville de Besançon - Aquabat Jaber

ZOOMSUR

Septembre 2009

Les agences d'urbanisme s'ouvrent à l'international

Plus d'une agence d'urbanisme sur trois (soit 17 agences sur 52) mène des actions à l'étranger. Elles participent au rayonnement de leur territoire, en apportant leur ingénierie pour des actions en adéquation avec leur cœur de métier. L'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon souhaite s'inscrire dans cette dynamique. Elle a déjà été missionnée par le Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables pour accueillir une délégation d'urbanistes chinois.

Les agences d'urbanismes sont en général sollicitées par les collectivités locales pour les accompagner dans leurs actions de coopérations décentralisées. Elles suscitent de nouveaux domaines d'intervention correspondant à leurs compétences. L'AudaB étudie actuellement avec ses collectivités partenaires la faisabilité de les accompagner dans leurs actions.

L'engagement des partenaires de l'AudaB dans la coopération décentralisée

La ville de Besançon, le Conseil général du Doubs et la Région Franche-Comté conduisent avec les pays partenaires de véritables programmes de développement. Les collectivités peuvent orienter leurs actions internationales de différentes manières. Soit elles s'appuient sur les compétences locales pour mener à bien les actions, soit elles exportent leurs savoir-faire pour les transmettre à leur partenaire et permettre son autonomisation.

Valoriser les compétences des partenaires

La ville de Besançon (en collaboration avec Neuchâtel) intervient au Burkina-Faso, dans la commune de Douroula, pour soutenir la décentralisation et lutter contre la pauvreté.

Elle fait appel à des associations locales afin de les impliquer pleinement dans ces initiatives et mettre en lumière les compétences burkinabé. Celles-ci réalisent, coordonnent et mettent en œuvre les actions de coopération comme par exemple la formation d'élus ou de villageois (agriculture durable) et l'alphabétisation.

Le Conseil général du Doubs est présent également au Burkina-Faso, dans la province du Kadiogo. Il contribue au développement de la filière lait. Pour ce faire, le centre d'études, de formation et de réalisations agro-pastorales d'Ouagadougou l'accompagne pour suivre et réaliser de nouvelles unités de production et transformation laitières. Il participe aussi à la formation des éleveurs.

Localisation des coopérations des partenaires de l'AudaB, hors accords de jumelage



La transmission de l'ingénierie franc-comtoise

La Région Franche-Comté est active dans cinq coopérations décentralisées. Territoire à dominante agricole, elle se base sur cet atout pour définir avec ses partenaires étrangers des programmes d'actions pluriannuels. Une partie des coopérations vient en appui aux pays en voie de développement (Maroc et Sénégal). L'autre partie s'oriente vers des « coopérations à intérêt partagé » avec des axes de développement économique fort (Chine, Russie, République Tchèque).

L'ENIL de Mamirolle et l'Institut Supérieur de Formation en Technologie (ISFORT) de Casablanca ont développé un partenariat pour initier de multiples actions : création d'un diplôme commun, accueil d'éleveurs marocains en Franche-Comté pour une formation... Sous l'impulsion de la Région, des coopérations entre ses pays partenaires se créent. Ainsi, les éleveurs de la région de Kolda (Sénégal) vont suivre une formation à l'ISFORT de Casablanca en 2010. Cette coopération s'étend au tourisme pour former des guides en espace naturel.

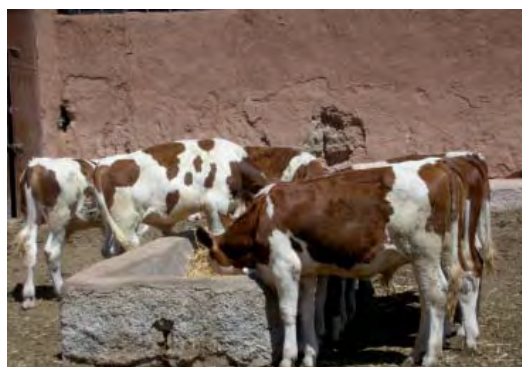


Photo : Région FC - Province de Ouarzazate (Maroc)

« Objectif : promouvoir les savoir-faire et le terroir franc-comtois »

La région inscrit aussi ses actions internationales dans la province chinoise de l'Anhui pour impulser le développement touristique en milieu rural. Elle appuie la création de chambres d'hôte dans les villages et d'un label équivalent à celui de « gîtes de France ».

La région souhaite également soutenir la mise en réseau des villages touristiques par le biais d'un label « petites cités chinoises de caractère » et les relier via une vélo-route. Toutes ces initiatives rentrent dans le cadre d'un projet pilote international franco-chinois.

La réciprocité recherchée dans ces échanges amène une reconnaissance et une valorisation des savoir-faire francs-comtois et étrangers

ainsi qu'un nouveau regard sur le territoire et ses pratiques.

Les collectivités territoriales françaises participent à des salons

et foires dans le pays partenaire, qui sont de véritables vecteurs de promotion et de communication territoriale.

Les agences d'urbanisme : outil partenarial adapté à la coopération décentralisée

Structures uniques à l'échelle internationale, les agences d'urbanisme françaises ont la capacité de mobiliser et de faire dialoguer différents acteurs. Cette qualité est recherchée en coopération décentralisée, de même que leur vision prospective et leurs pratiques de concertation, d'animation et d'accompagnement des projets. La planification et l'aménagement, l'appui aux politiques publiques et la préparation de projets urbains sont autant de missions que

les agences exportent à l'international. Ces actions peuvent prendre diverses formes : assistance à maîtrise d'ouvrage, partage d'expérience, formation, séminaire, accueil de délégations. La pluridisciplinarité des compétences et savoir-faire des agences d'urbanisme est un atout majeur. Urbanistes, paysagistes, géographes, économistes, cartographes... se côtoient, ce qui permet d'appréhender les projets de manière complète et transversale.

RETOUR D'EXPERIENCE

L'Agence d'Urbanisme et de Développement de la région de Saint-Omer fait rayonner son territoire

Sous l'impulsion de l'agence d'urbanisme et de développement de la région de Saint-Omer (AUD), la communauté d'agglomération de Saint-Omer (CASO) a mis en place un partenariat avec la commune de Lalo au Bénin. L'AUD et la CASO gèrent ensemble la maîtrise d'ouvrage des projets. L'agence d'urbanisme apporte notamment une assistance technique pour la révision et la coordination de six schémas directeurs d'aménagement communal ainsi que la création d'un système d'information géographique. Le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais a également fait appel à l'AUD pour soutenir la création d'une structure locale similaire à une agence d'urbanisme au Mali.

L'agglomération de St Omer est citée en exemple par les autres collectivités du Nord-Pas-de-Calais en matière d'actions internationales.



Photo : Saint-Omer - Lalo (Bénin)

La recherche de financement, notamment auprès du Ministère des affaires étrangères et européennes, fait connaître et reconnaître le territoire de Saint-Omer. La CASO est passée de l'image d'une agglomération «endormie» à celle d'un territoire dynamique et solidaire, amorçant ainsi un rayonnement nouveau de la région.

AUD : Agence créée en 1974 - 14 salariés - <http://www.agence-urbanisme-saint-omer.fr/>

La mutualisation : l'avenir de la coopération décentralisée

Les collectivités territoriales françaises s'investissent de plus en plus dans la coopération décentralisée. Les perspectives s'orientent vers l'intensification des échanges existants pour les collectivités franc-comtoises.

Certaines institutions interviennent dans le même pays sans pour autant organiser leurs démarches conjointement. Le Ministère des affaires étrangères et européennes incite les collectivités à mutualiser et à coordonner leurs actions. Dans son appel à contrat triennal 2010-2012, il finance en priorité les initiatives portées par plusieurs collectivités.

La Ville de Besançon s'inscrit déjà dans cette dynamique avec le Conseil général du Territoire de Belfort. Ensemble, les deux collectivités ont défini les axes de mutualisation de leurs projets 2010/2012 : appui institutionnel, lutte contre la pauvreté, agriculture périurbaine et rurale...

Dans 17 régions, des démarches de concertation ou de coordination autour de la coopération décentralisée ont été engagées. En Franche-Comté, les acteurs œuvrant dans le domaine de la solidarité et de la coopération internationale se retrouvent au sein d'un centre de ressources.



Photos : Ville de Besançon - Douroula (Burkina Faso)

Le Centre de ressources pour la coopération décentralisée (CERCOOP) a pour vocation d'améliorer la qualité des actions menées, tout en favorisant le développement de synergies entre acteurs. Il accompagne également les porteurs de projets et dispense des formations. Les collectivités territoriales financent ce réseau régional.

L'évolution des pratiques de la coopération décentralisée tend davantage vers la synergie entre collectivités et acteurs de la solidarité internationale. Outil partenarial et mutualisé, les agences d'urbanisme peuvent intervenir de manière complémentaire aux côtés de leurs partenaires pour les accompagner et les assister techniquement dans la coordination, la mise en œuvre et le suivi des actions.

DEFINITIONS

La coopération décentralisée : règles et objectifs

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République fonde les premières règles d'intervention des collectivités françaises à l'étranger. A la différence du jumelage (basée sur une relation entre deux villes se concrétisant par des échanges socioculturels), la coopération décentralisée a comme objectif final l'auto-développement de la collectivité étrangère. Impulsée par une volonté politique, elle se construit à partir des besoins du partenaire via une convention. Le service des relations internationales des collectivités territoriales assure le suivi des coopérations. Le financement des actions provient essentiellement des fonds propres des collectivités et ceux du Ministère des affaires étrangères et européennes (appels à projet annuel ou contrat triennal).



Photos : Ville de Besançon - Aquabat Jaber

Pour en savoir plus...

- Coopération décentralisée : mutualisation, coordination et synergies ; rapport de la Direction de la coopération internationale et du développement, décembre 2008
- Atlas français de la coopération décentralisée et des autres actions extérieures mis en ligne depuis août 2009 sur le site de la C.N.C.D, <http://cncd.diplomatie.gouv.fr>



AudaB -
Hôtel Jouffroy - 1 rue du Grand Charmont
25000 Besançon
Tél. 03 81 21 33 00 Fax 03 81 21 32 99
Email : contact@audab.org Site : www.audab.org

Directeur de la publication : Michel Rouget - Responsable des publications : Isabelle Maquin - Rédacteurs : Claire-Marie Collin - Elodie Geneste - Conception graphique : Agnès Monneret - Sébastien Legrand - ISSN en cours - Dépôt légal : Septembre 2009